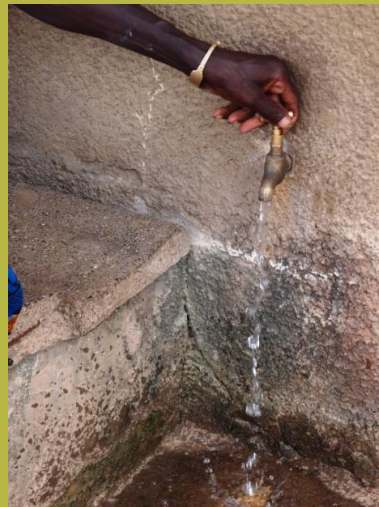


La coopération décentralisée et non gouvernementale française dans le secteur de l'eau et de l'assainissement au Sénégal



pS-Eau - CUF
Pavillon de l'eau
Paris, le 3 décembre 2013

Contexte

- Le Sénégal est un des pays d'Afrique Subsaharienne où l'on recense le plus grand nombre de collectivités et d'ONG françaises engagées dans des actions de coopération au développement,
- On compte plus de **200 acteurs** CDNG ayant développé ces 10 dernières des actions au Sénégal dans le secteur de l'eau ;
- **40 partenariats de coopération décentralisée** impliqués dans le secteur de l'eau et de l'assainissement au Sénégal

Panorama des actions

De 2005 à 2012 , près de 100 actions identifiées

2005 c'est :

- vote de la loi Oudin
- lancement PEPAM pour l'atteinte des OMD (mise à disposition d'outils PLHA, développement de concertations, mobilisation de financement.)
- lancement des programme de co-développement

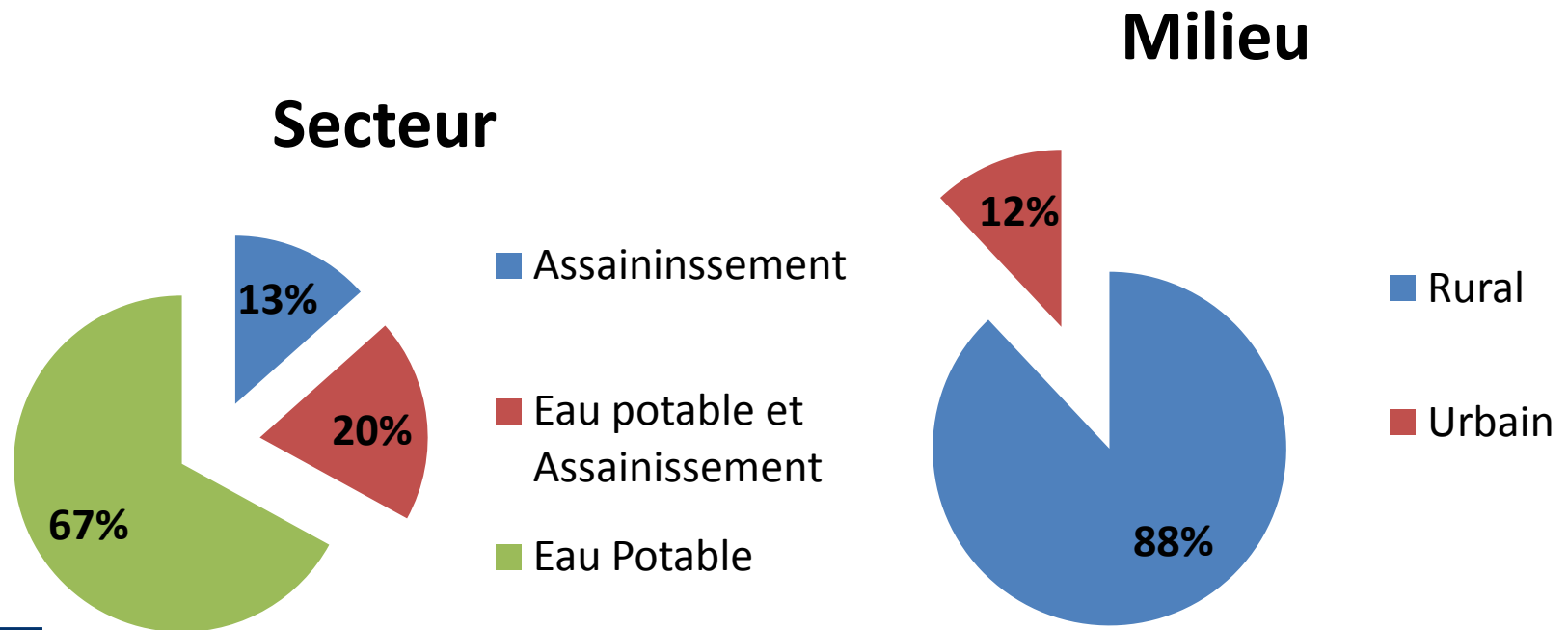
Recensement des actions et monitoring assurés par le pS-Eau

www.pseau.org/outil/actions

Quels types d'action ?

Une majorité de projets dans le secteur de l'eau potable, en milieu rural.

.. une forte tendance à intégrer un volet assainissement (principalement en milieu rural avec la construction de latrines familiales et publiques). Les projets incluent quasi systématiquement des mesures d'accompagnement .



Qui sont les principaux acteurs CDNG, porteurs d'initiatives et quelles sont leurs sources de financement ?

Les OSIM : PAISD , Fondations (ex. COALLIA);FORIM (pra-OSIM) , CL etc..

1/3 des initiatives

Montant moyen d'une action : 140 000 € (de 32000 à 300000 €)

Les ASI/ONG: Collectivités locales (ex : Gd Lyon) Agence Microprojet, Fondations, AFD, UE , Agences de l'eau (si CL impliquée)

1/3 des initiatives

Montant moyen d'une action : 260 000 € (de 11 000 à 1300000 €)

Les collectivités : 1/3 des initiatives

Montant moyen d'une action : 470 000 € (de 60 00 à 2600000 €)

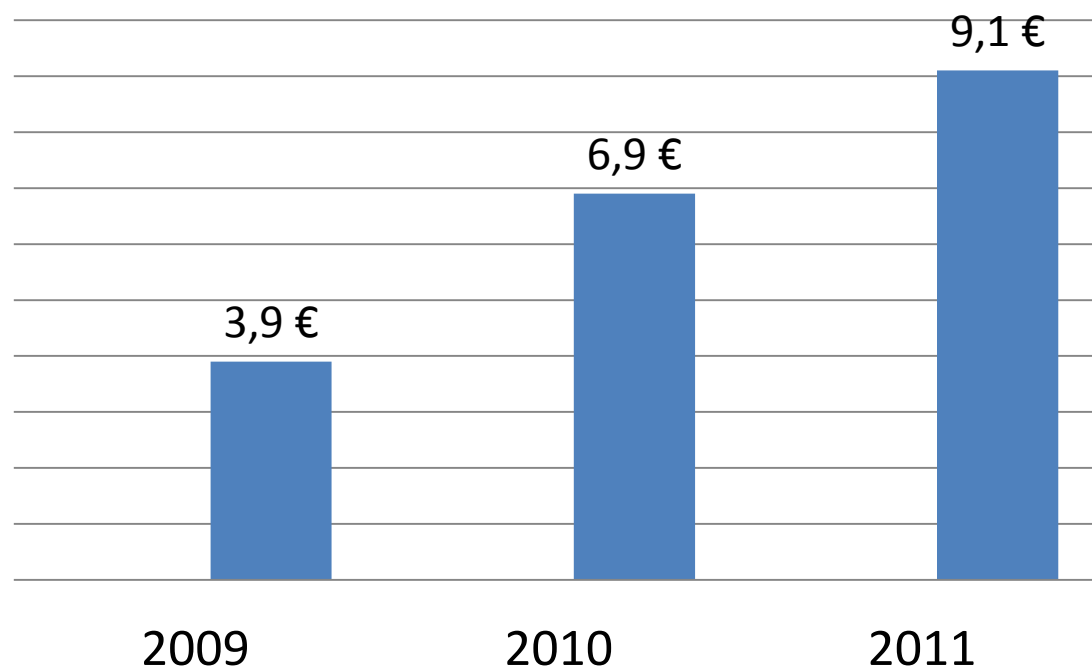
- Mobilisation des fonds (budget général et/ou la loi Oudin) Elles sont souvent soutenues par l'Agence de l'eau dont elles dépendent. Le MAE soutient leurs actions.

- évolution vers plus de mobilisation d'expertises des services des CL (Label pact 2)

- des moyens de suivi animation significatifs développés par les CL

Montants mobilisés

Engagements financiers / An



*Environ 2,5 %
du budget
hydraulique et
Assainissement
rural (dons)*

Les montants mobilisés

- Projets multi partenariaux : en moyenne 2,5 partenaires financiers par projet
- Les collectivités sont les acteurs qui mobilisent le plus grands nombres de partenaires financiers (autres CL, Agences, MAE)
- AFD et UE: cofinancements les plus importants, mais encore peu associés. (UE = 11^{ème} FED : Eau et Assainissement=priorité)
- Marge de progression « théorique » importante sur les financements 'loi Oudin'
- Peu de syndicats mobilisés

Focus sur : le Fonds social de Développement (FSD)

Budget : 1 millions d'euros 2013-2015

- la fusion des deux précédents FSD (Sénégal et Casamance)
- la mobilisation d'une contrepartie technique et financière de l'Etat du Sénégal (environ 280 000 €)

Les secteurs d'intervention : accès aux services sociaux de base (dont Eau – Assainissement et énergie)

Zone prioritaire :

Axe centre : régions de **Diourbel, Fatick, Kaolack et Kaffrine**

Axe sud-est : régions de **Tambacounda, Sédhiou, Kolda et**

Kédougou

Région de **Dakar** : banlieues et zones défavorisées

Focus sur : le Fonds social de Développement (FSD)

Les bénéficiaires

- Les personnes morales de droit privé sénégalais à but non lucratif et opérationnelles depuis plus de 12 mois (**associations, ONG**)
- Les **collectivités locales** sénégalaises et leurs établissements publics
- Les **administrations** ou services centraux sénégalais

Les conditions

- Subvention : entre **9 000** et **77 000 €**